



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 12 DECEMBRE 2013, A 19H30

PRESIDENCE	Mme Francine Defferrard, Présidente
CONSEIL GENERAL	43 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mmes Pascale Spicher (arrivera plus tard) et Regina Zaugg MM. Salvatore Mirata, Beat Scheuner, Pascal Bruchez, Nicolas Buntschu et Samuel Thomet
ABSENT	M. Eric Guggiari
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2013 (il vous sera remis ultérieurement)
2. Message relatif à l'agrandissement de la Résidence Les Martinets
3. Message relatif au remplacement des installations permettant l'évacuation des eaux ainsi que leur financement par l'utilisation du fonds de réserve
4. Budget 2014
 - 4.1 Présentation générale du budget de fonctionnement, des investissements et du plan financier 2013-2018
 - 4.2 Rapports de la Commission financière
 - 4.3 Examen du budget de fonctionnement et des investissements
 - 4.4 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements
5. Postulat déposé par M. François Grangier, (PLR), co-signé par Mme Pascale Mottolini, PDC, demandant d'étudier la possibilité de doter le quartier de Villars-Vert d'une salle de rencontre communale (Préavis du bureau : Postulat recevable)
6. Divers

Mme Francine Defferrard, Présidente. Mmes et MM. les Conseillers généraux, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM. les représentants de la presse, Mmes et MM. les membres du public, chères Villaroises et chers Villarois, bonsoir ! J'ai le plaisir de vous accueillir et de vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue à notre séance de ce soir. Le moment est venu déjà de tenir la dernière séance de l'année 2013.

Je constate tout d'abord que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel du 27 novembre dernier, complétée le 4 décembre, en ce qui concerne le procès-verbal, soit dans le délai de principe de 15 jours. La séance de ce soir a donc ainsi été régulièrement convoquée.

A la vue des Conseillers généraux présents ce soir, j'observe que la majorité des membres est présente. Je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger. Selon l'information communiquée par les scrutateurs, nous sommes ce soir et pour l'instant 42 conseillers généraux, Mme Pascale Spicher arrivera avec un peu de retard.

Je vous rappelle qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés.

Pour cette séance, se sont excusés, au niveau du Conseil général, MM. Salvatore Mirata, Beat Scheuner, Pascal Brunchez, Nicolas Buntschu, Salvatore Thomet, Mmes Regina Zaugg et Pascale Spicher a annoncé qu'elle arriverait avec quelques minutes de retard.

Notre ordre du jour comporte 6 points. Avez-vous des remarques à formuler à ce sujet ? Tel ne semble pas être le cas.

En ce début de séance, j'ai deux communications que j'aimerais vous faire. Tout d'abord, je voudrais remercier M. Peter Schnyder pour l'excellente organisation de notre traditionnelle sortie du Conseil général le samedi 16 novembre dernier. Nous avons eu l'occasion de visiter les archives de l'Etat de Fribourg, avec une présentation enthousiaste et passionnée de M. Dafflon et de Mme Utz et avec un éclairage particulier sur notre commune de Villars-sur-Glâne. Nous avons, entre autres, pu admirer les plans de l'ancienne école du village ainsi que ceux de l'église. Ces plans étaient magnifiques et colorés et ils n'ont absolument rien à envier aux actuels autres plans. Pour ma part, j'ai par ailleurs retenu deux dates qui concernent notre commune. Tout d'abord, la date de 1156 qui correspond à la fondation de Villars-sur-Glâne, soit une année avant Fribourg et la deuxième date, 1481 qui correspond

pour Villars-sur-Glâne à son entrée dans la Confédération helvétique avec bien sûr Fribourg-Ville et 23 paroisses environnantes.

Deuxième communication, sur le site internet de notre commune, vous trouverez une nouvelle rubrique consacrée aux postulats et aux propositions du Conseil général. Cette rubrique a pour but de répertorier les postulats et propositions qui seront déposés donc à l'avenir, et non pas ceux qui ont été déjà déposés dans le passé. A l'instar de ce qui est réalisé pour le Grand Conseil, nous pourrons ainsi suivre l'évolution de ces outils parlementaires. Je remercie l'Administration pour cette initiative et le travail ainsi effectué.

Nous passons donc directement au **point 1** de l'ordre du jour. « Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2013 ». Vous avez tous pu en prendre connaissance. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Tel n'est pas le cas.

Nous passons donc au vote. Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2013 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2013 est accepté à l'unanimité des 42 conseillers généraux présents.

Nous passons au **point 2** de l'ordre du jour. « Message relatif à l'agrandissement de la Résidence Les Martinets ». Je passe la parole à la Commission financière, son Président, M. Olivier Carrel.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 3 décembre 2013, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mmes Annelise Meyer, Conseillère communale, et de Catherine Duvoisin, responsable communale des constructions.

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit de Fr. 10'390'000.-- à investir de 2014 à 2016 pour l'agrandissement de la Résidence des Martinets et elle préavise également favorablement l'autorisation de recourir à l'emprunt pour non pas financer cette dépense, mais pour la préfinancer, puisque le montant total ainsi que les frais financiers seront intégralement remboursés par la CODEMS, ce que nous a confirmé Mme Meyer lors de notre séance.

La Commission financière salue la volonté du Conseil communal de s'en tenir au budget initial, mais il faut garder à l'esprit que, tôt ou tard, les travaux de réfection de la toiture pour Fr. 965'000.--, ainsi que vraisemblablement ceux du parking s'ajouteront, à la fin, au coût total de l'agrandissement. Il ne s'agit donc pas ici d'économies réalisées sur ce projet, mais bien de simples reports. Enfin, le poste divers et imprévus, réduit à la peau de chagrin de 2%, paraît être un strict minimum pour un projet de cette ampleur. La Commission financière espère donc que les offres ont été faites de façon suffisamment précise pour éviter que ce poste divers et imprévus soit dépassé.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil communal, M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je vous propose d'écouter d'abord les rapports des différents groupes pour les éventuelles questions et après nous répondrons en entier.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil général, Mme Françoise Ducrest.

Mme Françoise Ducrest, Conseillère générale. Dans sa séance du 5 décembre 2013, le groupe socialiste a pris connaissance du message relatif à l'agrandissement de la Résidence des Martinets.

Dans la logique de la poursuite du projet déjà discuté et approuvé par notre Conseil général en février 2013, notre groupe se positionne très largement en faveur de cet agrandissement. Nous avons relevé le coût élevé de ces travaux, une dépense importante, mais qui a été préavisée favorablement et sera remboursée à terme par la CODEMS, à laquelle notre commune verse chaque année plus de Fr. 1'200'000.-- ; c'est donc équitable ce retour d'investissement dont il est judicieux de faire profiter nos futures personnes âgées tant que cela soit possible.

Nous avons aussi noté que ces coûts correspondent à peu de choses près aux prix des investissements récents consentis dans ce domaine par d'autres communes, et qu'ils tiennent compte des exigences législatives en matière de qualité et d'économie d'énergie. En outre, l'accroissement de la population du 4^{ème} âge et de ses pathologies associées, maladie d'Alzheimer et d'autres formes de démences, nécessite que l'on aménage des

espaces adaptés, intérieurs et extérieurs, un système de fermeture adéquat, de même que des lieux de rencontre pour le personnel et les entretiens avec les familles. Enfin, prévoir une salle polyvalente et accessible à l'accueil extrascolaire est bien dans l'air du temps et concrétise la volonté politique de synergies institutionnelles et intergénérationnelles.

Vu l'augmentation annoncée des coûts, le groupe socialiste approuve les propositions faites de reporter la réfection de la toiture et du parking.

Accepter cet agrandissement ne devrait cependant pas nous empêcher de réfléchir à d'autres alternatives complémentaires pour le futur, et à l'aspect économique, renforcement du maintien à domicile et centres d'accueil de jour, par exemple. Mais à l'heure, le groupe socialiste vous recommande d'approuver le message soumis et d'accepter le crédit de Fr. 10'390'000.-- relatif à l'agrandissement de la Résidence des Martinets.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y-a-t-il une autre intervention ? La parole est donnée à Mme Uehlinger

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale. Les Verts ont pris connaissance avec intérêt du message du Conseil communal concernant la concrétisation de l'agrandissement de la Résidences des Martinets et ils saluent la réalisation d'un projet d'une envergure intercommunale puisqu'il permet d'augmenter la capacité d'accueil de personnes âgées qui ne sont pas uniquement des habitants de Villars-sur-Glâne.

Cependant, nous désirons attirer l'attention du Conseil communal sur plusieurs points qui nous paraissent importants.

Premier point, dans un projet, le type de chauffage choisi est déterminant et il représente le plus grand potentiel d'économie d'énergie fossile. Notre Commune a reçu le label « Cité de l'énergie » et dans cette perspective les Verts souhaitent que cette nouvelle construction opte pour un mode de chauffage qui soit respectueux de l'environnement. Actuellement, le chauffage à distance est en plein développement et demande d'être envisagé comme une solution prioritaire. Toutefois, une étude sérieuse, réalisée par un bureau d'ingénieurs compétents, devrait être envisagée pour trouver la combinaison optimale entre ce type de chauffage et différents apports d'énergie complémentaires par l'installation de panneaux solaires, photovoltaïques ou thermo-dynamiques.

Deuxième point, le label MINERGIE® mentionné dans le projet nous paraît insuffisant et peu contraignant, puisqu'il ne concerne que l'isolation du bâtiment. Le label MINERGIE-P® ou MINERGIE-P-ECO®, qui préconise l'utilisation de matériaux locaux et recyclés et qui prend en compte l'énergie grise des matériaux utilisés, sont des mesures beaucoup plus strictes du point de vue du respect de l'environnement et qu'il faudrait prioriser pour toute nouvelle construction. Nous pensons aussi à la construction de la nouvelle école. Cependant, nous sommes conscients que ces labels sont peut-être peu adaptés à l'agrandissement des Martinets : il serait toutefois utile de comparer les aspects positifs et négatifs que représenterait l'adoption de tels labels.

Troisième point, nous souhaitons finalement souligner qu'une bonne planification de l'éclairage d'un tel bâtiment peut représenter une autre source importante d'économie d'énergie.

Une dernière remarque, les économies réalisées sur l'aménagement du parking pourraient servir à financer la réalisation d'un projet qui appliquerait des critères de développement durable avec, à long terme, un retour très certain sur investissement.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y-a-t-il une autre intervention ? La parole est donnée à Mme Corinne Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. M. Pascal Bruchez étant malade, je prends la parole à sa place et je vais lire son message.

Le PLR a étudié avec attention le message du Conseil général. Il approuve la position du Conseil communal de maîtriser le projet dans les sommes budgétées et est d'accord avec les mesures proposées pour tendre vers la somme attribuée. Il n'est cependant pas sûr que les économies proposées dans cette phase du projet soient suffisantes car le poste divers et imprévu est seulement de 2%. Il prend note que les mesures de développement durable pour la partie existante seront facturées lors d'une prochaine rénovation du toit plat et il se réjouit qu'elles aient été conservées pour l'agrandissement.

En ce qui concerne la construction d'un sous-sol, elle est certainement la conséquence directe de volume de plus en plus gourmand pour les installations techniques en rapport avec MINERGIE®.

Je relève également qu'il est difficile, voire impossible, de fixer le prix d'un ouvrage à la sortie d'une procédure de concours, et ce qui se passe à la Résidence les Martinets n'est pas quelque chose d'exceptionnel. C'est pour cette raison que la norme SIA prévoit plusieurs étapes pour l'estimation du prix. Le PLR salue l'effort du Conseil communal de respecter le budget initial. Nous soutenons ce message.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Lors de sa séance du 5 décembre 2013, le groupe PDC a examiné avec une attention particulière ce message, et pas seulement par intérêt personnel sachant que chacun des membres du groupe pourrait y séjourner.

Le groupe PDC aurait souhaité disposer d'un dossier de plans plus complet du projet ainsi que des chiffres plus détaillés, par CFC, par m² ou par m³ par exemple. Même pour un objet plus petit comme le remplacement du terrain de beach-volley, voté lors de la dernière séance, le message était plus précis avec quasiment le coût d'un grain de sable de quartz. A force de vouloir trop simplifier, ce message devient presque lacunaire. Par exemple, au bas de la page 3, le message indique que « le Conseil communal propose d'effectuer uniquement la démolition de la pergola et de réaliser un parking en dalle de gazon à l'ouest de l'agrandissement ». Nous ne savons pas ce que coûte la démolition de la pergola qui se situe sur le parking existant.

Autre exemple, le message mentionne l'ajout d'un sous-sol partiel pour de la technique. Aucun plan, aucune coupe, sans compter que le chauffage n'est pas encore défini.

Evidemment, le groupe PDC a longuement débattu sur les 20 cm. « A qui la faute », « avec les architectes c'est toujours la même chose », et j'en passe étant moi-même architecte. Ce qu'il est important de souligner, c'est qu'il n'y a aucun dommage. Une fois la réalisation terminée, il en aurait été autrement. Le problème a été détecté maintenant, ce qui prouve également le sérieux du bureau d'architecture mandaté ainsi que du Maître de l'ouvrage. Pour la petite histoire, lors du concours d'architecture pour l'agrandissement des Martinets, le programme mentionnait déjà clairement les largeurs des corridors entre 150 cm minimum et 180 cm maximum. Donc le projet lauréat du concours d'architecture était parfaitement dans le tir.

Ce qui m'interpelle le plus : En agrandissant les chambres et corridors de 20 cm, on obtient environ 164 m² supplémentaires. En tenant compte d'une hauteur estimative sans coupe de

3.3 m, le volume supplémentaire est de 540 m³. Cela donne 835 m, à 20 cm de large ou l'équivalent de 6.8 chambres de 24 m², ce qui est énorme au résultat !

Autre interpellation, le volume supplémentaire dû aux 20 cm ainsi que celui du sous-sol, soit 540 m³ plus 590 m³, donc 1'130 m³ au total pour un prix d'environ Fr. 1 mio, cela donne Fr. 882.-/m³, ce qui est énorme pour des corridors, mais s'il est mis en relation avec l'ensemble, c'est parfaitement correct. Je m'explique, si on compte environ Fr. 700.-/m³ pour une villa (ceux qui ont construit savent ce que ça coûte), sachant que le fait de construire sur un niveau coûte plus cher, que les tranches de construction, toit et radier, coûtent plus cher qu'une dalle d'étage, qu'on doit être MINERGIE®, donc avoir une ventilation contrôlée et pas uniquement l'isolation d'une façade et qu'enfin, il faille prévoir un WC/douche par chambre, l'estimation de Fr. 885.-/m³ semble correcte. Comme quoi il est possible de faire dire aux chiffres n'importe de quoi ! Tout est question d'interprétation.

Le groupe PDC respecte la volonté de Conseil communal de s'approcher de l'estimation de prix du message de février tout en étant parfaitement conscient que le report de certains travaux n'est en aucun cas des économies.

A titre personnel, je souligne la qualité du projet, l'avantage pour les résidents de n'avoir pas trop de nuisances dues au chantier de l'extension et j'apporte ma totale confiance au bureau d'architectes chargé de la direction des travaux.

Le groupe PDC, convaincu de la nécessité de cette réalisation, vous propose d'accepter ce message à l'unanimité de ses membres.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y-a-t-il une autre intervention au sein du Conseil général ? Je passe la parole à M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je vous remercie de l'intérêt que vous avez porté à ce message. Concernant les questions, le détail des CFC vous est indiqué maintenant sur l'écran ainsi que quelques photos montrant ce à quoi ressemblera l'agrandissement, l'intérieur, l'éclairage. Je rappelle que l'éclairage sera étudié par les bureaux d'architectes et sera effectivement, en réponse à la question de Mme Uehlinger, adapté pour faire des économies au niveau de l'exploitation.

Je ne vais pas trop m'attarder sur la question des CFC. Ici, nous avons les CFC de manière globale, donc le premier chiffre concerne les travaux préparatoires. Il s'agit du déblaiement

pour Fr. 192'000.--, protection et aménagement provisoires, installation du chantier etc. Le CFC 2 pour le bâtiment, le plus important, concerne le gros-œuvre 1 et 2, tout ce qui est structure, béton, etc., pour Fr. 2'811'800.--. Ensuite, nous avons les installations électriques pour Fr. 725'600.--, chauffage et ventilation pour Fr. 825'000.--, installations sanitaires pour Fr. 1'213'000.-- et les aménagements intérieurs pour Fr. 1'912'300.--. A cela s'ajoutent également les équipements d'exploitation, comme cela a été relevé ce soir. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons besoin de matériel spécifique et c'est le cas, dans le cadre de la ventilation, d'installations sanitaires pour rafraîchir la salle polyvalente, d'appareils sanitaires spéciaux, d'installations pour machines de buanderie. Tout cela se trouve dans le CFC 3. Le CFC 4 concerne les aménagements extérieurs avec les différentes constructions et les jardins. Les frais secondaires concernent les frais de concours, les autorisations et les taxes. Au sujet de l'ameublement, la réserve de 2% dont il a été question est peu élevée. Cela n'a pas été précisé, mais chaque poste du CFC 2 a une réserve de 2%. On est donc vraiment dans la marge. En plus de cela, vous trouverez un message avec une estimation de plus ou moins 10%, mais déjà à ce stade les architectes ont vraiment bien fait leur travail au niveau de ce devis détaillé. Au sujet du CFC 9, concernant les meubles, il est prévu de remplacer les lits existants et d'en acquérir 20 nouveaux, ainsi que de nouvelles armoires et du mobilier pour la salle polyvalente. Pour rebondir sur la question des coûts au m³, on approche du chiffre indiqué par M. Eugster. Je ne vais donc pas m'y attarder, car la question des m³ sera encore discutée avec les architectes lors d'une séance la semaine prochaine, mais on est effectivement dans les coûts. Ce qui m'intéresse surtout c'est que les plans et le devis sont maintenant prêts et que les chiffres sont exacts. La question des dalles sur le terrain et la toiture a également une incidence financière sur toutes les surfaces, locaux techniques, salle polyvalente, etc.

Pour répondre à Mme Uehlinger concernant le chauffage, nous avons suffisamment dimensionné les installations techniques, c'était d'ailleurs une volonté du groupe de pilotage. Le local est suffisamment dimensionné et nous avons retenu la plus grande variante, qui prévoit le stockage d'eau chauffée par le soleil. Nous prenons note de la remarque sur la qualité du message. Le message qui sera établi sur la quatrième école donnera plus de détails sur les CFC. Il sera prévu d'intégrer dans la dernière séance des membres du groupe du Conseil général afin de donner une information plus claire et plus transparente.

Concernant la pergola, elle a déjà été retirée. Vous avez certainement pu le constater. Il s'agit de travaux qui ont été devisés à Fr. 3'000.--, peut-être les services techniques l'on fait gratuitement. Elle a été retirée car elle était dangereuse pour les véhicules, c'était une infrastructure qui ne plaisait pas aux chauffeurs. On ne fera pas un parking.

Concernant les questions posées par M. Bruchez, la réponse pour les 2% de réserve a déjà été donnée. Actuellement, on est à la phase de fin de projet. Dès l'année prochaine, au mois de janvier, nous aurons les devis généraux sur les adjudications et, à l'ouverture du chantier, on pourra vous donner des prix encore plus détaillés, si vous le souhaitez, par rapport au suivi des coûts.

Mme Annelise Meyer, Conseillère communale. Par rapport à la remarque de Mme Ducrest, des alternatives ont été retenues. De plus, une proposition pour l'accueil de jour viendra ultérieurement. Nous avons également un projet d'appartements protégés pour seniors, qui démarre à la Villa Beata et nous avons aussi plusieurs appartements pour personnes âgées à la Rose d'Automne.

Concernant la réfection du toit, elle aurait été nécessaire au cas où on aurait posé des panneaux solaires sur le toit de l'immeuble existant. Cependant, comme on a prévu de les poser sur l'agrandissement pour le moment, le toit étant en bon état, il n'y a pas de nécessité à le consolider. Bien évidemment, on a fait appel à un bureau d'ingénieurs concernant le chauffage, spécialiste en chauffage écologique. Mais on n'a pas encore déterminé notre choix.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y a-t-il encore une autre intervention au sein du Conseil général ? Je passe la parole à M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Juste pour mon intérêt personnel, comment cela va se passer maintenant avec ce crédit et la CODEMS. Je m'explique, j'aimerais savoir comment le pré-financement va se faire au niveau de la commune. La commune va ensuite présenter cela à la CODEMS, et cette dernière va ensuite statuer sur ce montant. Dans quel délai cela va-t-il se faire ? C'est un intérêt que j'ai au point de vue financier.

Mme Annelise Meyer, Conseillère communale. Je passe la parole à Mme la Syndique, qui est membre du comité de la CODEMS.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Effectivement, la CODEMS recevra le dossier complet sur lequel elle va se pencher, mais il faut savoir que celle-ci a déjà été abordée, il y a 2 ou 3 ans, sur une demande préalable d'agrandissement et de transformation, et qu'elle a émis un préavis favorable. Dès lors, maintenant, on est dans la phase purement technique, c'est-à-dire qu'une fois que tous les postes seront définis et que tous les devis seront soumis à la CODEMS, cette dernière paiera le montant correspondant aux frais financiers. La CODEMS

exige notamment que, pour les gros travaux, trois offres soient faites, afin d'avoir une vision suffisamment élargie des demandes et d'éviter de rentrer dans une procédure de favoritisme d'un bureau par rapport à un autre bureau.

La procédure au niveau de la CODEMS se déroulera tout à fait normalement, comme dans tous les cas où elle doit intervenir pour des agrandissements, voire pour des transformations des EMS.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Et la durée ?

Mme Erika Schnyder, Syndique. La durée dépend de la durée du projet. La CODEMS avance très rapidement les frais financiers. Une fois que la demande est faite et que tous les dossiers sont réalisés, la CODEMS examine les documents dans sa prochaine séance et la décision est rapide.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y a-t-il encore une autre intervention ? Tel n'est pas le cas. Nous passons dès lors au vote. Celles et ceux qui approuvent « le message relatif à l'agrandissement de la Résidence des Martinets, qui acceptent le crédit relatif à l'agrandissement de la Résidence des Martinets, à savoir la somme de Fr. 10'390'000.-TTC, à investir de 2014 à 2016, et qui autorise le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour préfinancer cette dépense » sont priés de le manifester par main levée.

Le message, la dépense et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptés à l'unanimité.

Nous passons au **point 3** de l'ordre du jour. « Message relatif au remplacement des installations permettant l'évacuation des eaux ainsi que leur financement par l'utilisation du fonds de réserve».

Je passe la parole à la Commission financière, son Président, M. Olivier Carrel.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 3 décembre 2013, la Commission financière a entendu les informations complémentaires de MM. Nicolas Baspt, Vice-Syndic en charge du dossier et Sylvain Zehnder, Responsable communal des conduites industrielles.

Ces explications ont été appréciées par la Commission financière compte tenu du message peu clair qui lui a été soumis. En effet, l'amalgame de certains termes utilisés dans le message (fonds de remplacement, fonds de réserve), sans compter certaines informations sans pertinence avec le sujet, rendent la compréhension du message difficile. Une vulgarisation aurait permis de mieux saisir ce sur quoi le Conseil général est appelé à voter. Ce n'est qu'après mûre réflexion et une discussion nourrie que la Commission financière a pu comprendre la teneur exacte dudit message. Des précisions sont donc, si possible, attendues encore ce soir, notamment sur l'éventuelle comptabilisation de ces investissements sur un seul compte, telle qu'évoquée dans le message.

Sur le fond, la solution préconisée dans le message sous-entend, et cela ne ressort malheureusement pas clairement du message, un blanc seing donné au Conseil communal jusqu'à concurrence du montant de la réserve, puisque chacun des investissements à réaliser ne sera plus soumis au Conseil général par le biais d'un message. Par contre, il est clair aussi que le montant de la réserve ne pourra en aucun cas être dépassé pour les travaux futurs et que le système mis en place aura l'avantage de faciliter le travail des services techniques dans la rapidité d'intervention pour des travaux urgents à réaliser.

La Commission financière demande que, chaque année lors de l'examen des comptes, lui soit présenté ainsi qu'au Conseil général, un état des lieux quant aux travaux réalisés dans l'année en cours par l'utilisation de ce fameux fonds de réserve.

Sur la base de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, décide de préavisier favorablement l'autorisation d'engager les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et d'utiliser le fonds de réserve de la protection des eaux, compte 2800.31, pour un montant de maximum de Fr. 3'045'000.--.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil communal, M. Nicolas Baspt.

M. Nicolas Baspt, Vice-Syndic. Effectivement, on a eu quelques problèmes au niveau de l'interprétation des textes. Avant 2008, on appelait cela un fonds de réserve, maintenant un fonds de renouvellement. Aussi, on a mélangé quelque peu les pinceaux au niveau de l'utilisation de ces appellations. Le message qui vous est soumis ce soir est dans la même lignée que celui que vous avez applaudi au sujet de l'eau potable. Je regrette d'ailleurs qu'il n'ait pas suivi immédiatement ce dernier. C'est dans le même esprit que nous vous

présentons ce message de renouvellement des installations pour l'évacuation des eaux usées.

Je fais mon mea culpa au sujet des différentes dénominations entre fonds de réserve et fonds de renouvellement.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil général.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. A l'occasion de sa séance préparatoire du 5 décembre 2013, le groupe PLR a pris connaissance du message relatif au remplacement des installations permettant l'évacuation des eaux ainsi que leur financement par l'utilisation du fonds de réserve. La solution, telle que proposée, est similaire à celle qui avait été prévue dans le cadre de l'eau potable. Il s'agit d'une solution qui est intelligente, économique et pragmatique. C'est la raison pour laquelle nous vous recommandons d'approuver ce message.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est donnée à M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Dans sa séance préparatoire du 5 décembre 2013, le groupe PDC a discuté le message du Conseil communal relatif au remplacement des installations permettant l'évacuation des eaux ainsi que leur financement par l'utilisation du fonds de réserve.

A l'unanimité, il a décidé de soutenir ce message. Il relève les objectifs du Conseil communal, fournir une prestation durable à un prix raisonnable, conserver la valeur des infrastructures, stabiliser les taxes à long terme, assurer une dotation suffisante en capitaux propres, instaurer la transparence pour le consommateur

Pour atteindre les premiers trois objectifs, il est important de disposer d'une marge de manœuvre dans la planification et l'exécution des interventions sur le réseau d'évacuation des eaux. En effet, il est parfois opportun de déplacer des travaux d'une année comptable pour permettre une synergie avec d'autres partenaires communaux, cantonaux et privés. En autorisant une enveloppe d'un montant maximal de CHF 3'045'000.- jusqu'en 2018, et avec le fonds de renouvellement du réseau d'eau potable, les services communaux disposeront de la marge de manœuvre nécessaire pour un entretien rationnel et efficace du réseau.

Cependant, le groupe PDC, par souci de clarté, souhaiterait connaître la portée exacte du premier paragraphe au point 3. Utilisation du fonds de remplacement des installations "avantages". Qu'elles sont exactement les écritures concernées au budget 2014 ?

En veillant à ce que les termes du message soient respectés, le groupe PDC vous invite à le soutenir.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est donnée à M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le parti des Verts a étudié avec beaucoup d'intérêt le message qui nous est présenté ce soir.

Nous saluons l'idée d'une étude de détail. Cette étude devrait renforcer un nouveau type de gestion de nos infrastructures des eaux usées. Nous comprenons par gestion, le remplacement, l'élargissement et l'entretien de nos installations. Cette étude devrait permettre une planification proactive des trois éléments mentionnés ci-dessus et nous éloigner d'une gestion réactive. Par gestion réactive, nous entendons réagir dans l'urgence et intervenir avec une connaissance non suffisante de l'état de notre infrastructure et de son évolution dans le temps.

Ces réflexions nous amènent aux questions suivantes :

- Comment peut-on envisager une planification des travaux jusqu'en 2018 sans avoir les résultats de cette étude ?
- Comment peut-on planifier toutes les ressources financières à disposition sans les résultats de cette étude mentionnée ?

Nous aimerions demander au Conseil communal des informations supplémentaires concernant l'étude ainsi que son prix afin de mieux pouvoir comprendre l'envergure et l'esprit selon lesquels cette étude pourrait être planifiée.

Basée sur cette réflexion, nous demandons une modification du contenu de ce message et que la première tranche soit utilisée comme proposée dans ce message. Avec cette mesure, les travaux importants et urgents peuvent être réalisés. Nous demandons, par contre, que la deuxième tranche, qui concerne les travaux importants mais moins urgents, soit biffée du message. Ce montant serait accordé après que l'état des infrastructures et une appréciation de son évolution soient réalisés, en utilisant les informations pertinentes que l'étude proposera.

Chers Collègues du Conseil général, le parti des Verts serait ravi, si notre demande pouvait trouver votre approbation et votre soutien dans le vote qui va suivre. Nous vous remercions de votre attention.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est donnée à Mme Renklicicek.

Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère générale. Dans sa séance de préparation du 5 décembre 2013, le groupe PSF a pris connaissance du message relatif au remplacement des installations permettant l'évacuation des eaux ainsi que leur financement par l'utilisation du fonds de réserve et de soutien. En effet, nous trouvons que les propositions sont pertinentes et dans les limites indiquées dans ce message, nous estimons judicieux d'accorder au Conseil communal une certaine marge de manœuvre et nous vous invitons à le suivre également.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est donnée à M. Bapst.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. J'ai bien compris le message des Verts. Effectivement, nous avons voulu vous présenter ce soir ce message d'investissement pour le renouvellement des canalisations en fonction du fonds de réserve qui nous est attribué. Ce dernier, comme vous le savez, ne peut être utilisé que pour le renouvellement des canalisations des eaux usées. Si vous avez bien étudié le budget 2014, nous avons également mis un montant de Fr. 20'000.-- ou Fr. 30'000.-- pour la réactualisation du PGEE qui va cibler certains travaux à faire en urgence. Je prends acte de votre question, mais le temps de renouvellement va nous permettre d'être activement présents sur le site de Villars-sur-Glâne. Au début de cette semaine, nous avons reçu une requête de Frigaz, qui a eu des demandes d'alimentation pour des immeubles à la Route des Dailles, sur un tronçon de 400 mètres. Et là, nous sommes déjà en train d'étudier si nous allons remplacer les canalisations d'eau potable et d'eau usée, au vu des travaux que Frigaz envisage de faire en 2014 sur le territoire de la Commune. Ce plan nous permettra, comme il nous permet déjà aujourd'hui pour l'eau potable, de réagir rapidement, et peut-être de changer notre fusil d'épaule d'une année à l'autre pour pouvoir profiter des similitudes de travaux. Villars-Vert est un excellent exemple à ce sujet. Nous avons prévu un investissement de Fr. 2.8 mios pour le renouvellement des eaux et l'épuration des eaux de Villars-Vert. Lorsque nous avons lancé les travaux, nous savions que différents ouvrages se mettaient en place, tels que le chauffage à distance, ou encore que Frigaz, Cablecom et Swisscom allaient entreprendre différents travaux de remplacement. Avec cette coopération, nous avons bouclé d'opération de Villars-Vert à

Fr. 1.9 mio à la place de Fr. 2.8 mios comme prévu, vu le partage des tâches et de la remise en état des surfaces. Aussi, ce plan nous permet de profiter des synergies des travaux des autres institutions qui souhaitent renouveler leur réseau souterrain. Voici en l'espèce la réponse que je peux vous donner ce soir.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention ? Voilà nous sommes arrivés au terme des débats. Est-ce que le groupe des Verts maintient sa proposition ? Pourriez-vous la reformuler à nouveau ?

M. Adrian Etter, Conseiller général. Nous aimerions que la deuxième partie du budget soit biffée. Que ce soit uniquement la première partie qui soit accordée ce soir. Cela veut dire que la deuxième partie serait accordée au moment où l'étude sera faite. Ceci nous permettrait de réaliser les travaux urgents et importants maintenant et de réaliser les autres plus tard en ayant pris connaissance de l'étude.

Mme Francine Defferrard, Présidente, la parole est donnée à M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Juste pour clarifier les choses, on parle de deuxième partie, est-ce qu'on peut être plus clair et donner des chiffres, même si le message l'est un peu moins, afin que l'on sache sur quoi on va voter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Cela concernerait les travaux 2016 à 2018. En page 8, figure un montant de Fr. 2'690'000.-- pour les travaux prévus pour cette période. On serait d'accord d'autoriser les travaux planifiés pour 2014 à 2016. On reporte en fait ce montant pour une séance ultérieure.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Le groupe des Verts propose simplement de retirer le montant de Fr. 2'690'000.--, qui correspond à la rubrique à moyen terme 2016 à 2018. Nous allons donc passer au vote.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Si vous me « sucez » la tranche 2016 à 2018, au vu de l'évolution de la commune de Villars-sur-Glâne cela posera problème. Je demande une interruption de séance, afin que le Conseil communal retire l'ensemble du message.

Mme Francine Defferrard, Présidente. D'après le règlement du Conseil général, nous devons voter en premier lieu sur la proposition du Conseil communal et si elle est acceptée, il n'y a pas besoin de voter sur la proposition du groupe des Verts.

Nous passons dès lors au vote. Celles et ceux qui approuvent le « Message relatif au remplacement des installations permettant l'évacuation des eaux ainsi que leur financement par l'utilisation du fonds de réserve et qui autorisent le Conseil communal à engager les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement, et à utiliser le fonds de réserve de la protection des eaux, compte 2800.31 jusqu'en 2018 pour un montant ne dépassant pas Fr. 3'045'000.--» sont priés de le manifester par main levée.

Le message et la dépense sont acceptés à la majorité des Conseillers généraux présents, moins 10 contre et 0 abstention.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale, rejoint la séance.

Nous passons au **point 4** de l'ordre du jour. « Budget 2014 ». La discussion qui va suivre a pour objet **le budget de fonctionnement, le budget des investissements ainsi que le plan financier 2013-2018.**

Je vous rappelle que nous allons aborder ces objets, en premier lieu, dans le cadre d'une discussion générale, puis, dans le cadre d'une discussion de détail. Dans ces deux phases, la parole est tout l'abord donnée au Conseil communal puis à la Commission financière, puis au Conseil général. Je passe la parole au Conseil communal, M. Louis-Marc Perroud, pour la présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements 2014 ainsi que du plan financier 2013-2018.

M. Louis-Marc Perroud, conseiller communal. J'ai le plaisir de vous présenter mon premier budget équilibré, bénéficiaire dirais-je, depuis mon entrée en fonction. Les comptes sont quasiment toujours bénéficiaires, sauf les premiers, mais le budget est bénéficiaire !

Une remarque sur l'évolution des dépenses. Vous avez des chiffres à la page 14 du message, où l'on voit que depuis 2011, les dépenses ordinaires, sur lesquelles nous avons du pouvoir, ont diminué de 1.49%. Les dépenses cantonales ont augmenté de 17.1% et les dépenses qui nous lient par conventions ont également augmenté de 14.88%. Cela signifie que les propos que nous avons toujours tenus, c'est-à-dire, que nous avons comme mission de maîtriser les dépenses, sont concrétisés par des faits. Malgré l'augmentation de la population de Villars-sur-Glâne, les dépenses sur lesquelles nous avons le pouvoir, c'est-à-dire les dépenses dites ordinaires, diminuent.

On constate que les impôts des personnes physiques n'augmentent pas comme on pourrait s'y attendre. Et c'est malheureusement le cas pour beaucoup de communes dans le canton de Fribourg. Heureusement chez nous, nous avons un excellent résultat des impôts des personnes morales, ce qui nous permet d'arriver au résultat que nous vous soumettons avec notre budget.

Nous savons que la présence des personnes morales, sur un territoire déterminé, en l'occurrence le nôtre, n'est pas éternelle comme vous avez pu le lire dans un journal bien connu de la région. Ce que nous disons : lorsque ces personnes morales sont là, il faut tout faire pour les garder et c'est ce que nous faisons. Nous avons de bonnes raisons d'être optimistes pour l'avenir, parce que, non seulement ces personnes morales entretiennent avec notre commune d'excellentes relations, les impôts qu'elles nous versent augmentent régulièrement et de manière importante et ces personnes morales investissent de plus en plus massivement dans notre commune et reprennent les éléments de production qui étaient auparavant ailleurs. On a pu constater que, malgré la croissance européenne, voire mondiale un peu en berne, contrairement à ce qu'on pourrait craindre, on n'a pas eu de diminution de recettes mais une augmentation. Cela signifie que si on regarde pour l'an prochain, où on sait que normalement la croissance devrait quelque peu augmenter, on a lieu d'être optimiste.

Je peux vous dire encore qu'on a des liquidités excellentes. On a pu, dans le courant du mois de décembre, rembourser deux emprunts pour environ Fr. 5 millions. On aura donc dans les comptes 2013, une nouvelle réduction sensible de la dette communale et la tendance qui s'est annoncée depuis plusieurs années se confirme. Beaucoup de communes, comme vous avez pu le lire dans les journaux, ont de la peine à boucler leur budget, notamment en partie à cause de certaines dépenses qui viennent du canton et qui sont reportées. Nous pourrions avoir quelques craintes mais, à Villars-sur-Glâne, nous avons la chance de pouvoir vous présenter un budget qui est bénéficiaire, sans devoir envisager une augmentation d'impôts. De ce côté-là, même s'il y a eu quelques craintes pour les années passées, pour les années futures, on est dans une perspective sans augmentation d'impôts.

Pour cela, il faut continuer à gérer les dépenses avec une certaine rigueur, tout en donnant des prestations excellentes à notre population. On doit, à mon sens, profiter pour effectuer des investissements raisonnables, comme certaines rénovations ; vous voyez que c'est le cas dans le budget, beaucoup d'investissements sont prévus pour l'an prochain. Et si on procède ainsi, on pourra pour les années à venir continuer à optimiser la commune de

Villars-sur-Glâne pour le grand bien de sa population, du Grand-Fribourg et même du canton de Fribourg.

Pour les questions plus particulières, j'y reviendrai quand on examinera les chapitres.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à la Commission financière, son Président, M. Olivier Carrel, pour son rapport.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Comme l'a dit M. Perroud, c'est un budget équilibré et même légèrement bénéficiaire qui nous est soumis ce soir, ce dont on ne peut que se réjouir, au vu de ce que l'on voit pour Fribourg et pour d'autres communes. Le bénéfice projeté est la concrétisation des efforts fournis par le Conseil communal, dans le cadre de sa politique de restrictions budgétaires mise en place depuis plusieurs années, de la hausse courageuse de certaines taxes, dont certaines communes avoisinantes pourraient s'inspirer, d'une mise à niveau, à l'époque, qui était passée à l'unanimité du Conseil général parce qu'il s'agissait justement d'une mise à niveau et également enfin aussi de l'apport financier toujours soutenu des personnes morales.

A la lecture du budget 2014, deux éléments principaux ont attiré l'attention de la Commission financière, la croissance importante de l'impôt des personnes morales et, malheureusement, la stagnation de l'impôt des personnes physiques. Cette manne, on peut l'appeler ainsi, provenant des personnes morales, qui ne cesse d'augmenter depuis 10 ans, est certes le formidable apport financier pour notre commune, apport qui contribue au bien-être de l'ensemble de notre population, ce, à raison de 33.7% de l'ensemble des impôts perçus. 33.7% des impôts proviennent des personnes morales et 26.5% de l'ensemble des revenus de la commune proviennent de l'impôt sur les personnes morales. N'oublions pas, cependant, que cela nous rend très dépendants.

Permettez-moi à ce stade, et c'est la première fois depuis que j'ai l'honneur de présider cette Commission financière, une petite intervention personnelle. S'il est vrai que ces sociétés sont mobiles et pas éternelles, la meilleure façon de les perdre, pas seulement au niveau de la commune mais aussi au niveau du canton, serait encore d'augmenter les impôts communaux sans contre-prestation, comme par exemple dans le cadre d'une fusion, solution, que injustement on reproche aujourd'hui à notre commune de refuser, en je cite « s'arc-boutant sur son taux fiscal ». Cela dit en passant, cette empêcheuse de fusionner en rond qu'est la commune de Villars-sur-Glâne, ce village de banlieue devenu ville, je cite toujours, et bien ce village de banlieue contribue tout de même, et contribuera en 2014, à

hauteur d'un modeste montant Fr. 6'376'966.-- à la péréquation intercommunale, ce dont on ne se plaint pas beaucoup dans notre voisinage. Je me réfère au poste 930 du budget, où là, la péréquation intercommunale augmente de Fr. 500'000.-- par rapport au compte 2012. La baisse de l'impôt sur les personnes physiques donne lieu à une autre inquiétude, car effectivement, malgré une population qui s'accroît au fil des ans, l'apport financier qui en résulte s'amointrit. Il est évident que notre Commune doit jouer son rôle de Commune-centre et consentir à des dépenses importantes. Dans le domaine social, elle ne pourra les maintenir qu'en attirant aussi sur son territoire des contribuables qui les financeront. Il faudra y penser dans le développement futur du territoire communal.

La Commission financière a pris note aussi que le Conseil communal, comme par le passé, a fait preuve toujours de prudence dans l'estimation des recettes des personnes morales, mais également dans celles des personnes physiques, de sorte qu'une mauvaise surprise paraît exclue au niveau des comptes 2014 pour ces postes.

Le budget qui nous est soumis aujourd'hui dévoile entre autres une restructuration au niveau des accueils extrascolaires, par un regroupement de toutes les structures des accueils, aussi bien au niveau scolaire que de la petite enfance. La création d'une fondation à cet effet aura le mérite de superviser l'ensemble des institutions qui bénéficieront de la garantie financière de la commune.

Autre constatation moins réjouissante, celle relative à l'augmentation des dépenses, en matière de culture, sport, transports et affaires sociales, plus 17%. Certaines d'entre elles résultent du programme d'économie du Canton et du report qui était sur les communes. Il semblerait en effet que c'est à confirmer, peut-être ce soir, que la politique financière raisonnable, restrictive de notre Commune est mise à mal par sa participation augmentée au pot commun au niveau du district. En d'autres termes, moins on dépense à l'interne, plus on dépense à l'externe.

La Commission financière soutient aussi le Conseil communal dans sa demande d'entreprendre en 2014 certains investissements importants, puisqu'ils s'élèvent à Fr. 16 mios. Ce sont des investissements qui s'imposent notamment en matière de bâtiments communaux, car certains travaux avaient fait l'objet de report dans des années plus difficiles. Il semble impératif que lorsque la situation financière de la commune va un peu mieux, on ne retarde pas indéfiniment des travaux d'entretien nécessaires.

Enfin, pour ce qui est de la dette communale, et là c'est très réjouissant, grâce aussi aux entrées fiscales des personnes morales, la dette pourra être réduite par le biais d'un remboursement anticipé de Fr. 5 millions, sans aucune pénalité, ce qui réduira encore les intérêts de la dette en 2014. Enfin, concernant les dépenses de fonctionnement sur lesquelles la commune a encore la maîtrise, on constate également qu'elles n'augmentent pas et la Commission financière incite bien évidemment le Conseil communal à persévérer dans cette voie.

Pour toutes ces raisons et ces remarques, la Commission financière préavise favorablement le budget équilibré 2014.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole au Conseil général, dans le cadre de la discussion générale. Je passe la parole à M. Vito Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Le groupe socialiste a pris connaissance du budget lors de sa séance préparatoire du 5 décembre dernier et l'accepte à l'unanimité.

Nous l'attendions si impatiemment et il est enfin arrivé. Le budget 2014 prévoit un bénéfice, autant réduit soit-il, bénéficiaire tout de même. Merci donc au travail et aux efforts fournis par nos services communaux, notre Conseil communal et, en particulier, à notre incontournable trésorier. Vous avez notre entière confiance pour les années à venir.

Permettez-nous toutefois quelques remarques. Commençons par l'élément le plus réjouissant à nos yeux, c'est-à-dire la création d'une Fondation pour les structures de la petite enfance. Nous n'en sommes pas à une communalisation des crèches. Cependant, la création de cette institution, autant privée soit-elle, permettra à nos concitoyens et concitoyennes de bénéficier désormais d'un interlocuteur de poids pouvant leur assurer un service de qualité.

Passons ensuite à un deuxième élément qui saute aux yeux de toutes et tous à la lecture du budget 2014, le temps passe et les besoins s'accroissent. Les dépenses d'entretien et de rénovations diverses, ainsi que les investissements prévus sont très nombreux. Toutes ces dépenses sont nécessaires. Toutefois, profitons de la situation financière actuelle pour les faire, tout en poursuivant dans une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Et saluons au passage la baisse continue de la dette communale qui nous permet de diminuer nos dépenses de fonctionnement et surtout de donner un sourire à nos petites et petits Villarois.

En ce qui concerne l'excellente santé de nos personnes morales, gardons en tête que la période de vaches grasses n'est pas éternelle. La conjoncture est actuellement favorable, n'oublions pas néanmoins l'avenir. Nous encourageons ici le Conseil communal à continuer à œuvrer à ce que notre commune reste un endroit propice au développement des entreprises, principalement celles actives dans des secteurs de pointe. Quant à nos concitoyens, ils continuent à payer des impôts, ne vous trompez pas. Les recettes sur les personnes physiques n'augmentent certes pas dans les mêmes proportions que l'augmentation de la population et de ses besoins, mais ne diminuent pas non plus. Travaillons donc à faire de Villars-sur-Glâne une commune attractive et ouverte pour tous, sans privilège néanmoins. Faisons toutefois attention à bien gérer le développement de notre commune.

Enfin, un dernier mot sur la péréquation financière et les dépenses liées. La part élevée de la contribution à la péréquation des ressources n'est pas un point négatif. Elle n'est que le reflet de la situation financière très favorable dans laquelle nous nous trouvons. Il n'est donc pas utile de se plaindre. Au contraire, espérons que la situation financière se maintienne toujours ainsi, ce qui nous permettra de continuer à être le principal contributeur de la solidarité intercommunale dans notre canton, ce qui devrait nous remplir de fierté et non d'amertume. Pour ce qui est de la péréquation des besoins, c'est plutôt sur ce point que des questions se posent. Nos besoins augmentent avec notre population alors que les revenus s'accroissent sensiblement moins vite. Il est dommage que nos efforts soient ainsi récompensés. Pour terminer et au sujet des dépenses liées, nous faisons confiance ici à nos représentants dans les différentes associations pour faire entendre la voix de notre Commune. N'oublions pas que l'un des remèdes à cette panoplie d'associations en déficit de transparence et de démocratie, reste la fusion. Projet d'avenir loin d'être enterré par le groupe socialiste.

Post scriptum adressé plus particulièrement à notre indispensable trésorier. Saint-Nicolas a souhaité cette année que les gens se déplacent comme lui, à dos d'âne, pour améliorer la qualité de vie de nos enfants. Cette solution ne vous plaira sûrement pas, surtout vu les dépenses que la digestion de ces chers équidés nous coûterait. Les déplacements restant néanmoins nécessaires, aussi pour les représentants communaux, munissons-nous d'un carrosse digne de ce nom. La somme budgétisée pour le nouveau moyen de transport de la commune est assez élevée pour que son achat passe par une réflexion sur les nouvelles technologies plus respectueuses de l'environnement. Ne prenons pas, comme l'a dit ce cher Saint-Nicolas, la place des ânes.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention ? Je passe la parole à M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Qui parmi vous se souvient de la dernière fois qu'un budget bénéficiaire a été présenté à notre assemblée ? En tout cas pas moi. Soit je n'étais pas encore parmi vous, soit je n'étais tout simplement pas né. Au vu des nombreux mandats de notre ministre des finances, j'opterais pour la seconde solution.

Donc qui dit budget bénéficiaire dit tous les signaux au vert. Ce n'est pas l'avis du groupe PLR. En effet, deux éléments soulèvent particulièrement notre inquiétude.

D'un côté, l'accroissement de certaines charges supérieures à l'augmentation de nos concitoyens. En effet, comparées à l'évolution de la population, qui a crû d'environ 16% depuis 2006, certaines charges dans la culture, l'enseignement et les transports par exemple, ont augmenté 2 à 3 fois plus rapidement, qu'elles soient liées ou non. En parallèle, les impôts sur les personnes physiques ne cessent de stagner, voire de baisser.

De l'autre côté, la quasi-dépendance de notre Commune envers la santé de ses personnes morales. Si tout se passe comme ces 2-3 dernières années, cela devrait être la première fois que les impôts des personnes morales dépasseront ceux des personnes physiques. Est-ce que vous vous rendez compte ? L'année dernière, je vous parlais de concentration des risques. Que dire aujourd'hui ? Que nos produits sont de plus en plus liés à des facteurs géopolitiques comme le cours du baril de pétrole ou de l'or, voire à un conflit à l'autre bout de la planète.

Pour faire simple, nous n'avons pas l'ombre d'un soupçon d'influence. Nous sommes en train de financer de plus en plus de services à la population, qui, elle, ne cesse de grandir et dont les impôts stagnent.

Sur ces considérants et en vous encourageant à demeurer plein de bon sens et surtout de prudence dans les décisions à venir, le groupe PLR recommande, à l'unanimité, l'acceptation du budget soumis ce soir.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à Mme Pascale Mottolini.

Mme Pascale Mottolini, Conseillère générale. Le PDC a examiné avec attention le budget 2014 ainsi que le message du Conseil communal lors de sa séance de groupe du 5 décembre 2013.

Nous prenons acte, sans euphorie excessive, du résultat équilibré qui se dégage pour 2014 suite aux efforts tant du Conseil que de l'administration communale dans le cadre de cette politique de maîtrise budgétaire. Pour ce nouveau budget, notre groupe ne se livrera pas à une, quasi traditionnelle, analyse chiffrée de l'évolution des dépenses et autres rentrées fiscales. Il n'abordera pas non plus la question des dépenses liées.

Nous souhaitons développer notre réflexion au-delà de la sécheresse des chiffres et des pourcentages, sans pour autant en minimiser leur importance. En effet, derrière ceux-ci, il y a plus de 12'000 habitants, de très nombreuses sociétés et entreprises, grandes ou petites, des employés communaux ou autres, des jeunes, des personnes âgées, des hommes, des femmes, etc. Souvenons-nous en pour nous interroger sur notre vision : que voulons-nous, que veulent nos concitoyens pour le futur de notre communauté ? Notre mission : comment faire plus ou, surtout, mieux avec ce que nous avons à disposition, voire avec moins ? Comment anticiper les évolutions auxquelles nous serons confrontés ? Notre objectif : par quel(s) moyen(s) maintenir ce fragile équilibre ?

Nous devons persévérer dans notre effort pour préserver l'attractivité de notre commune et sa qualité de vie à un niveau tel que nous serons fiers de le transmettre aux générations futures.

Pour le reste, nous partageons le point de vue exprimé tout à l'heure par le Président de la Commission financière. Ceci dit, le groupe PDC vous propose d'accepter le budget 2014.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à Mme Uehlinger.

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale. Les Verts approuvent à l'unanimité le budget 2014 proposé par le Conseil communal. Nous constatons que les dépenses globales de la Commune diminuent alors que les dépenses liées ainsi que la contribution à la péréquation financière augmentent. Toutefois, la hausse prévue de plus de Fr. 4.5 mios de l'impôt sur le capital des personnes morales couvre largement cette augmentation.

Nous remercions le Conseil communal pour sa gestion prudente de l'argent de la Commune et nous apprécions ses efforts constants pour limiter les dépenses inutiles.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Studer.

M. Vital Studer, Conseiller général. Le groupe PCS s'associe aux autres partis. Nous approuvons également le budget et invitons le Conseil communal à continuer sur ce chemin.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y-a-t-il encore d'autres interventions au niveau de la discussion générale ? Je passe la parole à M. Louis-Marc Perroud.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal, Rassurez-vous M. Carnevale, je ne pourrai malheureusement pas venir au Conseil général sur un âne, mais il m'arrive de venir, quand il fait beau temps, en vélo électrique, ce qui contribue tout de même à la promotion de l'écologie dans la commune. Vous avez dit très justement que la question de la péréquation des besoins n'évolue pas comme elle le devrait. Les souvenirs que j'ai de la problématique de la péréquation financière, c'est que, normalement après 3 ans et ces trois ans sont là, il doit y avoir une nouvelle mise à jour des critères qui doivent permettre une meilleure couverture de la péréquation des besoins. A l'époque, on nous disait que nous n'avions pas les éléments statistiques suffisants pour déterminer, notamment, les coûts sociaux dans les communes.

Je répondrai à M. Peiry qu'il a partiellement raison, car je ne suis pas tout à fait d'accord quand il dit que nous sommes confrontés à des recettes sur lesquelles nous n'avons pas l'ombre d'un soupçon d'influence. Oui, nous avons de l'influence ! Je pense que si les sociétés sont ici, c'est parce qu'elles se sentent bien, parce que les relations avec la commune sont excellentes, parce que dès l'instant où des constructions doivent alors lieu, les choses se passent très bien, et parce que, comme M. Carrel l'a mentionné, elles savent que nous n'augmenterons pas les impôts.

Vous dites à juste titre, et là vous avez raison, que la différence d'évolution des impôts des personnes physiques et des personnes morales peut prêter à quelques inquiétudes, mais à mon avis, la progression des impôts sur les personnes physiques relève d'une réflexion à plus long terme. Elle est, à mon sens, strictement en relation avec le développement futur de la commune, ceci en relation avec le plan d'aménagement.

Et pour terminer, pour ce qui est de l'argent qui nous vient des personnes morales, je pense qu'on aurait des raisons de s'inquiéter si, en ayant cet argent, on continue à creuser notre dette, et à dépenser outre mesure. Cependant, ce n'est pas cette politique que nous menons, nous profitons des moments favorables pour effectuer certains investissements, pour diminuer la dette. Je pense que, par rapport aux paramètres qui sont les nôtres, nous avons du pouvoir que nous exerçons de manière bien fondée. Je n'ai pas la boule de cristal

pour vous dire ce que sera la commune de Villars-sur-Glâne dans 20, 30, 40 ou 50 ans, mais je crois que pour les années qui viennent, nous pouvons être relativement contents.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y-a-t-il d'autres interventions au niveau de la discussion générale ? Tel n'est pas le cas. Nous passons donc à l'examen de détail des budgets de fonctionnement et d'investissements.

Budget de fonctionnement 2014

Chapitre 0 Administration :

Aucune remarque du Conseil communal, de la Commission financière et du Conseil général.

Chapitre 1 Ordre public :

Aucune remarque du Conseil communal, de la Commission financière et du Conseil général.

Chapitre 2 Enseignement et formation :

Aucune remarque du Conseil communal et du Conseil général. Intervention de la Commission financière, M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Au poste 219 - Accueil extrascolaire, la Commission financière a donc pris note que ce nouveau poste regroupe maintenant non seulement les accueils des enfants en âge de scolarité, mais également ceux de la petite enfance. Il faut souligner la meilleure clarté ainsi apportée par ce nouveau système, notamment dans l'examen des comptes et du budget annuel. Il y a lieu de relever, toutefois, sans contester l'utilité et la nécessité de ces accueils extrascolaires, qu'ils ont un coût pour la commune, qui s'élève à Fr. 2.2 mios.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 3 Culture, sports et loisirs :

Aucune remarque du Conseil communal et du Conseil général. Intervention de la Commission financière, M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Au poste 300.301 – Traitements du personnel de la bibliothèque. Ce poste augmente de Fr. 100'000.-- par rapport au compte 2012, ce dont on peut s'étonner suite à la réorganisation et à la rationalisation qui avaient été

annoncées. La Commission financière demande des explications supplémentaires sur ce poste à la séance de ce soir.

Mme Francine Defferrard, Présidente, je passe la parole au Conseil communal, M. Alvez.

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. Il me semble qu'il y a eu un malentendu sur les explications du budget concernant les traitements du personnel de la bibliothèque. Il y a effectivement une différence qui vient d'une transposition des montants. Ces Fr. 100'000.-- étaient auparavant dans le poste des écoles 210.301. C'est un transfert de fonds, car il y a eu un regroupement des bibliothèques (bibliothèques scolaires et bibliothèque communale) pour faire une seule bibliothèque communale.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Si je fais un rapide calcul, le poste 210.301 diminue de Fr. 40'000.-- et le poste 300.301 augmente de Fr. 100'000.--. Ce qui fait encore une différence de Fr. 60'000.--. Pourrions-nous avoir une explication sur cette différence ?

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. Au niveau du budget du personnel, il y a eu des changements. Les responsables travaillaient à 80% et ont augmenté à 100%. Il y a eu deux personnes qui sont parties à la retraite, qui étaient respectivement à 60% et 65%. Nous avons engagé une nouvelle collaboratrice à 60%. Nous avons donc au final, un taux d'occupation de 220%, donc ce qui fait 5% de moins.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Perroud.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Le poste que vous relevez doit représenter un des bibliothécaires scolaires, mais les deux ont été transférés sur ce compte-là. Je n'ai pas en mémoire sur quel compte l'autre transfert a eu lieu. Mais l'ensemble des bibliothécaires fait partie désormais de la bibliothèque communale. Mais je peux regarder avec une plus grande précision pour une prochaine fois cette question.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Je vous remercie pour ces explications. Mais j'ai été un peu surpris de voir que ce rapport est dans les mains des Conseillers communaux bien avant cette séance, et que cette question y figure. Aussi, j'aurais souhaité une réponse plus limpide, mais je prends acte de ce qui a été dit.

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. Si vous désirez, je peux vous donner les chiffres exacts.

Les responsables sont passés de 80% à 100%, donc ce qui représente Fr. 87'485.-- et la paie pour les jeunes qui ont collaboré aux nettoyages et autres pendant l'année représente Fr. 10' 270.--, ce qui fait un montant total de Fr. 97'755.--. Je pense que c'est ici que se trouve le montant de Fr. 100'000.--.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Nous sommes toujours au Chapitre 3. Est-ce que le Conseil général a des remarques ? Pas de remarque. Nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 4 Santé publique :

Aucune remarque du Conseil communal, de la Commission financière et du Conseil général.

Chapitre 5 Affaires sociales :

Aucune remarque du Conseil communal et du Conseil général. Intervention de la Commission financière, M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. J'ai une remarque et une question concernant le poste 580.351.15 – Contribution à la répartition de l'aide sociale par district.

On voit une augmentation faramineuse de ce poste et la Commission financière constate finalement que plus on est restrictif à l'interne, plus on paie à l'externe. Nous souhaitons une information.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Gasser.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. Je vais vous faire un petit cours de mathématique. Il s'agit là d'une péréquation intercommunale dans le district. Tout d'abord, l'Etat calcule les dépenses des communes dans le district en enlevant d'une part les remboursements des bénéficiaires et la part de 40% que l'Etat verse pour l'aide sociale. Ensuite, il additionne les montants dépensés par tous les Services sociaux régionaux du district. Cela correspond, comme il est indiqué sur ce document, à environ Fr. 16 mios pour tout le district de la Sarine. Ce montant de Fr. 16 mios est ensuite divisé par la population du district, qui correspond à 99'245 habitants, ce qui donne une dépense moyenne d'aide sociale par personne dans le district, qui n'est pas couverte par l'Etat, de Fr. 160.-. Ce dernier montant est multiplié par le nombre d'habitants de la commune. Pour Villars-sur-Glâne, cela donne un montant de Fr. 1'900'000.-- qu'on devrait théoriquement dépenser

dans la moyenne cantonale. Etant donné que les dépenses d'aide sociale pour la Commune de Villars-sur-Glâne quand on soustrait ces montants remboursés et payés par le Canton, correspond à Fr. 1.3 mio, la Commune doit donc compenser ce qu'elle ne dépense pas, par ces Fr. 600'000.-- qui correspondent à la répartition par commune dans le district. Dans les faits, il n'y a que 8 communes qui reçoivent de l'argent et 28 communes qui paient. Par exemple, la Ville de Fribourg reçoit Fr. 2.4 mios de ce pot commun, parce qu'elle en dépense environ Fr. 8 mios et théoriquement elle devrait en dépenser Fr. 6 mios.

Au point du cadre légal, cette péréquation est régie par l'article 34 alinéa 2 de la loi sur l'aide sociale, votée au Grand Conseil. L'aide sociale augmente dans le district de la Sarine, mais l'effet n'est pas aussi grand pour Villars-sur-Glâne. Est-ce parce qu'on a bien fait notre travail ? Je pense qu'on a aussi eu un peu de chance. Raison pour laquelle il faut être prudent, car peut-être une fois ça sera nous qui bénéficierons de ce pot commun. Aussi, je pense qu'on peut se réjouir qu'on ne dépense pas trop, tout en sachant qu'on doit compenser ce montant, mais cela ne va pas nous inciter à être moins restrictifs que nous le sommes actuellement. Je remercie par ailleurs les collaborateurs qui font un travail excellent. On remarque que l'aide sociale n'est pas dilapidée dans tous les sens et qu'on est particulièrement consciencieux quant à l'argent des contribuables.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Nous sommes toujours au Chapitre 5. Je passe la parole au Conseil général, M. Grangier,

M. François Grangier, Conseiller général. J'aimerais voir si j'ai bien suivi M. Gasser, en tirant la conclusion, qu'il n'a peut-être pas voulu tirer : Les communes qui gèrent bien leurs services sociaux sont pénalisées par cette péréquation, contrairement à celles qui les gèrent un peu moins bien !

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. Je vous laisse seul maître de votre remarque, parce qu'en même temps, on ne peut pas accuser la Ville de Fribourg de mal gérer sa commune, parce qu'elle dépense Fr. 8 mios à la place de Fr. 6 mios. Il y a des critères socio-économiques, des personnes qui s'installent, il y a plus de familles, on voit aussi qu'il y a des populations qui sont moins intégrées.

C'est toujours difficile de faire des conclusions aussi hâtives. La commune de Villars-sur-Glâne a de la chance parce qu'actuellement elle est dans le bon chemin, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes. Parfois les réalités sont un peu différentes, de par les quartiers, de par aussi des vagues d'immigration. Je ne tirerai pas de parallèles aussi

rapides, mais je dirai, autant prendre acte de cela. Il est aussi difficile de prévoir l'avenir et comment l'aide sociale va évoluer. Il y a aussi peut-être un autre aspect sur lequel on peut discuter, la commune de Villars-sur-Glâne travaille beaucoup sur la réinsertion professionnelle, raison pour laquelle on a un Office du travail. On intègre au maximum les personnes, on les place chez RITEC, et cela je pense contribue aussi à faire baisser un peu l'aide sociale. Voici quelques explications que je peux vous donner, mais ne tirons pas de conclusions rapides.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je donne la parole à M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Toujours sur le même sujet, ne devrions-nous pas mieux entretenir nos personnes de Villars-sur-Glâne qui ont besoin de l'aide sociale au lieu de payer dans ce pot commun ?

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. C'est un mauvais calcul, parce que finalement si on dépensait plus pour financer moins le pot commun, on payerait plus d'aide sociale. En fin de compte, cela ne changerait rien. En même temps, ce n'est pas la politique que le Conseil communal veut mener, de dire qu'il faut ouvrir les vannes à tout va. Nous avons une politique où nous voulons crédibiliser l'aide sociale. Et pour crédibiliser l'aide sociale, il faut que les gens respectent les critères, on doit être très clair avec la loi. On a également renforcé notre Service social par l'engagement d'une juriste à 50%, pour justement éviter des abus. Nous devons éduquer les gens, nous devons faire de la réinsertion professionnelle et le but est de sortir les gens de cet engrenage. Si une fois, je pouvais avoir Fr. 0.- d'aide sociale, et bien là, je serais très content, car c'est là qu'on aurait réussi à faire quelque chose. Maintenant, il y a des personnes qui ont besoin de cette aide, mais il faut donner dans le respect de la loi et des bénéficiaires de l'aide sociale.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y-a-t-il une autre intervention au chapitre 5 ? Tel n'est pas le cas, nous passons donc au chapitre suivant.

Chapitre 6 Transports et communications :

Aucune remarque du Conseil communal et du Conseil général. Intervention de la Commission financière, M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. J'ai une remarque concernant le point 620.314 – Entretien des routes communales. Nous aimerions des précisions concernant le Hameau de Cormanon et le trottoir du bâtiment du BSEV.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Baspt.

M. Nicolas Baspt, Vice-Syndic. Effectivement dans ce chapitre-là, nous avons inscrit la prolongation du trottoir au niveau de la Carrosserie Schuwey. En effet, le trottoir s'arrête devant le bâtiment du BSEV et il manque une cinquantaine de mètres pour rejoindre la Route du Petit-Moncor. Sur cet axe-là, il y a environ 2'300 travailleurs qui passent chaque jour pour aller à la zone industrielle. La majorité, il est vrai, est en voiture, mais il y a tout de même bien quelques piétons qui méritent d'avoir ce trottoir devant la Carrosserie Schuwey.

Concernant le Hameau de Cormanon, en fonction des travaux de rénovation de l'épuration des eaux, nous avons estimé que ce tronçon de route, entre la Route des Préalpes et la Route de Cormanon, devait être refait une fois à neuf.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Nous sommes toujours au chapitre 6, la parole est au Conseil général. Je passe la parole à M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Il y a deux choses que la Commission financière n'a pas terminées. Je laisse donc la parole à M. Le Président et ensuite j'aurai une remarque personnelle.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. J'ai effectivement une remarque concernant le point 650.427.20 – Revenu des vignettes de stationnement. La Commission financière constate la stagnation de la location des places de parc au niveau du parking de Villars-Vert. Elle suggère à nouveau au Conseil Communal de repenser la gestion du parking de l'école de Villars-Vert, sachant que ce parking a un impact direct sur la location améliorée des places de parc du nouveau parking. Merci d'en prendre note.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. J'ai une question au Conseil communal. On a pu lire aujourd'hui dans le journal que, pour les mesures anti-bruit, il y a un montant de Fr. 19 milliards qui est attendu pour les cantons et les communes. Je pars du principe que ceci n'est pas des dédommagements pour les propriétaires qui sont « lésés » par le bruit des trains, des routes, etc. Je pars également du principe que ceci n'est pas compris dans ce budget-là, mais j'aurais aimé savoir si le Conseil communal a fait une estimation de ces risques pour la commune à ce niveau- là.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Dans ce domaine, la commune a l'obligation d'établir un cadastre du bruit, ce qu'elle est en train de faire, et ensuite de prendre certaines mesures. Il n'y a pas d'évaluations d'indemnisation à donner. A l'heure actuelle, les mesures anti-bruit sont très strictes et on doit respecter un certain nombre de critères. J'ai cru comprendre que les indemnisations étaient principalement par rapport aux autoroutes, aux aéroports, au rail, donc je ne pense pas que nous devons avoir des craintes dans ce domaine. Mais cela vaudrait la peine de vérifier avec la législation en vigueur. On peut toujours avoir des mauvaises surprises dans ce domaine.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. On avait songé à cette question-là il y a quelque temps déjà. Mais la chance que nous avons, c'est que la pire des routes que nous avons, la Route de Cormanon, est passée au Canton !

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y-a-t-il une autre intervention au chapitre 6 ? Tel n'est pas le cas, nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement :

Aucune remarque du Conseil communal et du Conseil général. Intervention de la Commission financière, M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. J'ai une remarque concernant le point 711.535 – Prestations de services à des tiers. La Commission financière relève la synergie trouvée avec la Commune d'Hauterive. On voit qu'on peut collaborer avec d'autres communes, ce qui permet de réduire les coûts, tout en répondant aux exigences légales en matière d'exploitation de la STEP.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Pas d'autre intervention, nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 8 Economie :

Aucune remarque du Conseil communal de la Commission financière et du Conseil général.

Nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 9 Finances et impôts :

Aucune remarque du Conseil communal, de la Commission financière et du Conseil général.

Nous passons maintenant au budget des investissements 2014. Les nouveaux crédits d'engagement feront de toute manière l'objet d'un message ultérieur.

Nous passons donc à la lecture de ce budget :

Chapitre 0 Administration :

Aucune remarque du Conseil communal, de la Commission financière et du Conseil général.

Chapitre 2 Enseignement et formation :

Aucune remarque du Conseil communal, de la Commission financière. Intervention du Conseil général.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Sous le poste 290.503.05 – Réfection de la salle paroissiale de l'école de Villars-Vert, ma question est la suivante : si on prévoit un investissement pour une réfection, cela signifie que cette salle fait partie du patrimoine de la commune alors que j'avais cru comprendre que la salle appartenait à la paroisse. Et dans ce cas, c'est à la paroisse d'investir pour la restaurer. Aussi, j'aimerais avoir des informations à ce sujet-là.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Il s'agit bien du patrimoine de la commune et celle-ci est propriétaire de cette salle.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y-a-t-il une autre intervention. Tel n'est pas le cas. Nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 3 Culture, sports et loisirs :

Aucune remarque du Conseil communal, de la Commission financière et du Conseil général.

Chapitre 5 Affaires sociales :

Aucune remarque du Conseil communal, de la Commission financière et du Conseil général.

Chapitre 6 Transports et communications :

Aucune remarque du Conseil communal, de la Commission financière et du Conseil général.

Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement :

Aucune remarque du Conseil communal, de la Commission financière et du Conseil général.

Chapitre 9 Finances et impôts :

Aucune remarque du Conseil communal, de la Commission financière et du Conseil général.

Nous passons au budget par nature. Tout d'abord le budget de fonctionnement 2014 par nature. Aucune remarque du Conseil communal, de la Commission financière et du Conseil général.

Nous passons au budget des investissements 2014 par nature. Aucune remarque du Conseil communal, de la Commission financière et du Conseil général.

Nous arrivons au plan financier 2013-2018, je remercie le Conseil communal pour l'établissement de ces documents. Y-a-t-il des remarques à ce sujet ? Pas de remarque. La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote final.

Celles et ceux qui approuvent « Le budget de fonctionnement 2014 et le budget des investissements tels que présentés » sont priés de le manifester par main levée.

Le budget de fonctionnement 2014 et le budget des investissements sont acceptés à l'unanimité des 43 Conseillers généraux présents.

Nous passons au **point 5** de l'ordre du jour. « Postulat déposé par M. François Grangier (PLR), co-signé par Mme Pascale Mottolini (PDC), demandant d'étudier la possibilité de doter le quartier de Villars-Vert d'une salle de rencontre communale ».

Le Secrétariat communal a reçu ce postulat le 13 novembre 2013. Il porte sur la possibilité de construire, acheter ou louer un espace dans le quartier de Villars-Vert, pouvant servir de lieu de rencontre, de réunion ou d'assemblée pour toute la population villaroise. Il s'agit là d'une tâche relevant de la compétence du Conseil communal. Au vu de ces éléments, le Bureau a émis un préavis favorable concernant la recevabilité de ce postulat.

Y-a-t-il une contestation sur la recevabilité de ce postulat ou sa qualification ? Tel n'est pas le cas, nous passons donc à la discussion de fond et je passe la parole au Conseil communal.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Le Conseil communal vous remercie d'avoir pensé à Villars-Vert. Effectivement, cela fait déjà un moment que nous cherchons quelque chose pour ce quartier et pour son Association. Je peux d'ores et déjà vous dire qu'une solution a

été trouvée, à satisfaction d'ailleurs de l'Association, puisque le Conseil communal a fait savoir qu'il met à sa disposition la grande salle de l'école de Villars-Vert. L'Association s'est déclarée très satisfaite de cette solution.

Permettez-moi de vous dire, Madame la Présidente, que du point de vue du Conseil communal, nous considérons que nous avons accompli le but qui était poursuivi par le postulat.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole aux auteurs de ce postulat, M. Grangier et Mme Mottolini.

M. François Grangier, Conseiller général. Merci pour ces explications. Effectivement, vous avez parlé de l'Association de quartier de Villars-Vert. Je suis très content d'apprendre qu'une solution a été trouvée. Par contre, je pense aussi à d'autres utilisateurs potentiels d'une salle que l'Association elle-même. Cela pourrait être des sociétés ou d'autres personnes. Effectivement, mon postulat, qui est co-signé par Mme Mottolini, avait pour but de trouver pour les personnes un espace disponible à Villars-Vert pour organiser des assemblées, séances ou autres. J'ai appris, entre-temps, qu'il y avait tout de même quelques autres salles disponibles. Le but de ce postulat est de dire, est-il possible de faire un inventaire de toutes les salles disponibles à la location ou à la mise à disposition de la population, et pas seulement à l'Association de quartier de Villars-Vert ? Au vu ce qui a été répondu, je propose de retirer le postulat, si ma collègue est également d'accord. Je vous enjoins également, s'il est possible, d'établir une liste de toutes ces salles et de la mettre sur le site internet en mentionnant toutes les informations y relatives, comme la personne de contact, les conditions de location, etc., afin que tout le monde puisse en profiter.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à Mme Mottolini.

Mme Pascale Mottolini, Conseillère générale. Pour ma part, je suis d'accord avec la proposition de M. Grangier.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Comme ce postulat a été formellement retiré par les deux auteurs, il n'y a pas lieu de voter sur cet objet. Je passe la parole à M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Concernant ce postulat de M. Grangier et de Mme Mottolini, et avant de prendre connaissance des propos de Mme la Syndique, nous avons une suggestion à faire relative, en autres, au bâtiment Chips Sport, situé au bord du

double giratoire, qui a accueilli récemment l'exposition Vill'Art. Nous proposons de ne pas relouer ce bâtiment à des fins commerciales. C'est la remarque que nous avons préparée sans savoir ce qu'il allait être dit ce soir.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je crois que St-Nicolas est passé par là, puisque nous avons partiellement réalisé votre vœu M. Moret. Nous avons loué ce bâtiment non pas à des fins commerciales, mais à une Eglise qui s'est déclarée très ouverte à partager les locaux avec toutes les personnes intéressées, pour de l'animation, des rencontres, etc. Nous avons tenu compte de la vocation de ce bâtiment, qui est particulièrement bien situé, mais nous devons aussi prendre acte qu'il n'est pas éternel. Si la commune l'a acheté, c'était pour disposer d'un terrain en vue de l'agrandissement du giratoire. Pour l'instant, il y a un bail de 5 ans qui permettra d'exaucer en grande partie les vœux de MM. Moret, Grangier et de Mme Mottolini. Comme demandé, nous allons compléter le site internet avec toutes les salles disponibles et les références des personnes de contact.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Nous allons passer au **point 6** de l'ordre du jour « Divers » et je donne à nouveau la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je souhaite faire une intervention assez rapide d'ailleurs puisque beaucoup de choses ont déjà été dites au sujet de la fusion. Vous avez vu que la Ville de Fribourg a convoqué une conférence de presse pour expliquer sa position vis-à-vis de ce dossier. Je tiens à préciser que nous avons pris acte de la décision de la Ville de Fribourg, qui n'empêchera nullement le Conseil communal de réaliser la consultation de sa population à laquelle il tient particulièrement et pour laquelle il s'est engagé. Donc sachez que cette consultation se fera nonobstant la position de la Ville de Fribourg ! C'est tout ce que je voulais dire, pour le reste vous l'avez déjà vu, entendu et lu !

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Colombo.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général. Apparemment le Conseil communal veut tout de même consulter sa population. Manifestement, je constate, et le Syndic de Fribourg l'ayant également dit, qu'il n'y a pas de vision commune sur ce que devrait être la commune fusionnée. Dans ce contexte, je me demande, à titre personnel et non pas à titre de Président de la commission de fusion, quel est le sens d'une consultation de la population

de Villars-sur-Glâne en 2014, alors que la commune de Villars-sur-Glâne renvoie la question jusqu'en 2021. Quel est le sens donc de consulter notre population alors que Fribourg, qui est notre partenaire principal de la fusion, ne le fait pas et se donne le temps de discuter d'un projet jusqu'en 2021. Il faut à mon avis, le temps de laisser mûrir un projet et de se mettre d'accord sur un projet commun. Je pose aussi la question : Quelle question le Conseil communal va-t-il poser dans ce contexte à la population de notre commune et avec quelle documentation ? Cela me semble très difficile.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je commence en reprenant le titre de la Liberté « Un vaste gâchis » de l'éditorial de ce jour. Face à un projet intercommunal inexistant à ce jour, j'invite le Conseil Communal à une attitude de bon sens en renonçant, en mai prochain, à solliciter nos concitoyens par une consultation populaire devenue unilatérale et non concertée avec nos partenaires. Ce serait aussi l'occasion d'économiser quelques sous et ménager l'énergie de notre personnel communal. Eviter un exercice devenu alibi, c'est aussi laisser la population en dehors des démêlées actuelles. Il sera toujours temps de la solliciter lorsqu'un projet réel de société intercommunal pourra lui être soumis.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Sansonnens.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. Au nom du groupe PLR, je tiens tout particulièrement à féliciter le Conseil communal ainsi que Mme la Syndique pour le travail qui a été effectué dans le cadre du dossier de la fusion. Je tiens aussi à féliciter le Conseil communal par rapport à son courage démocratique, au contraire de ce que je viens d'entendre, j'estime qu'il est tout à fait normal que l'on procède à une votation afin que l'on puisse prendre le pouls de la population, de connaître son opinion. Contrairement à ce que l'on raconte dans la presse, nous n'avons jamais été enjointes à prendre quelque décision que ce fut. Au contraire, nous avons eu tout le loisir de pouvoir discuter de manière démocratique de tous ces éléments et c'est vraiment une très bonne chose.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Sur quoi allons-nous voter ? Lors de la dernière séance, le Conseil communal nous a présenté un message qui disait, en conclusion, il était d'avis qu'en l'état, la fusion n'était pas envisageable et propose au Conseil général de le soutenir dans cette analyse. Le Conseil général l'a soutenu, mais aujourd'hui, on sait que

cette fusion n'est pas envisageable. Aussi je me pose la question pourquoi nous allons voter en mai 2014 et sur quoi ! Nous ne pouvons pas voter sur le principe de la fusion, car ce n'est pas dans le message, nous ne pouvons pas voter sur la fusion future, car ce n'est pas non plus dans le message et ce qu'il y a dans le message, c'est qu'actuellement cette fusion n'est pas envisageable, parce que la Ville de Fribourg n'est pas d'avis que cette fusion soit possible. Alors dites-moi sur quoi allons-nous voter ?

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y-a-t-il une autre intervention au sujet de la fusion ?
Je passe la parole à M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Mon intervention est à titre personnel, mais je trouve que nous avons suffisamment mis le bouchon la dernière fois en votant ici contre la fusion. Et maintenant je ne sais pas à quoi cela servirait de faire voter la population sur ce sujet-là. Je pense que nous avons besoin de nous mettre autour d'une table et de discuter sur les difficultés que tout le monde a !

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y-a-t-il une autre intervention au sujet de la fusion ?
Je passe la parole à M. Carnevale.

M. Angelo Carnevale, Conseiller général. Je suis très content et heureux, car nous avons un langage très fin. A la place de faire une votation, pourquoi nous ne proposons pas de faire une revendication, une autre façon de voir la fusion à long terme. Il ne faut pas penser que nous avons un manque de solidarité ou un manque de volonté de faire cette fusion.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à Mme Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. C'est à titre privé que je parle ce soir. Lors de la séance du 7 novembre 2013, nous avons voté et retenu la date du 18 mai 2014, pour la consultation auprès de la population. Je ne vois pas pourquoi, et je suis d'accord avec vous quand vous dites, pourquoi allons-nous voter, quand on sait que la Ville de Fribourg vient de se retirer. Mais je ne vois pas pourquoi, nous les Villarois, nous devrions « baisser notre pantalon » parce que la Ville de Fribourg a décidé aujourd'hui, dans le journal, de se plaindre. Le Conseil général a décidé de retenir la votation du 18 mai 2014, aussi je pense que nous devons aller dans ce sens. Effectivement, le travail n'est pas encore très bien avancé, mais nous devons prendre le pouls de la population. Maintenant, la seule chose que j'ai à dire, c'est que je trouve désolant que la Ville de Fribourg se permette des insinuations

dans le journal. Nous sommes une commune qui aimerait travailler main dans la main. J'estime que ces agissements ne sont pas corrects.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y-a-t-il une autre intervention au sujet de la fusion ? Je passe la parole à Mme Polito.

Mme Véronique Polito, Conseillère générale. Je pense que si on veut avancer, il faudrait aussi essayer d'arrêter de laver notre linge sale en public et le fait de venir avec une votation dans cette situation est juste ridicule. Lors d'un mariage, il y a deux époux ! Si on se présente à la cérémonie au mois de mai pour se marier avec Fribourg, Marly et aucun des deux n'est là pour signer, on va dire oui ou non à qui ? Donc j'aimerais vous demander d'avoir du bon sens et de revenir sur cette décision qui a été prise vraisemblablement sans concertation. Y-a-t-il un quelconque réalisme à faire cette votation au mois de mai ?

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. C'est également, à titre privé, que je prends la parole. J'ai envie de vous dire, qui sommes-nous, qui êtes-vous ? Comment peut-on priver la population de s'exprimer ? Finalement, c'est elle qui va subir ou bénéficier d'une fusion. On a lu dans la presse que les prochaines discussions pourraient déjà reprendre en mai 2014, si je ne m'abuse. Cela veut dire qu'il y aura des frais qui vont découler de ces travaux, notamment les honoraires des futurs experts externes que la Ville de Fribourg souhaite engager, qui certainement ne travailleront pas à titre bénévole. Je pense tout simplement que si on demande à la population « souhaitez-vous fusionner ou non avec un partenaire qui se trouve autour de Villars-sur-Glâne », il s'agit d'une question à laquelle la population a le droit d'y répondre et nous ne pouvons pas la priver de ce droit !

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. J'aimerais répondre à M. Grangier car je pense qu'il est bien de consulter la population, mais je pose encore une fois la question, sur quoi allons-nous voter ? Sur le principe de la fusion, oui ou non ? Et non pas avec qui ? A l'heure actuelle, nous ne savons pas avec qui ! Parce que peut-être demain Matran pourra aussi être intéressant ! Englisbourg également ! Aujourd'hui, nous ne savons pas sur quoi nous allons voter ! Aussi, cela ne sert à rien !

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y-a-t-il une autre intervention au sujet de la fusion ?
Je passe la parole à M. Sansonnens.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. Je crois que la question va être très claire. C'est sur la fusion qu'il a été convenu de voter et je ne pense pas qu'il y ait un souci à ce niveau-là. J'estime également qu'à l'heure actuelle, nous ne sommes pas encore au stade des épousailles, mais à celui des fiançailles. Je ne crois pas que l'on va commencer un dossier de mariage si on voit que la future mariée n'attire personne. Je pense que justement nous sommes à ce stade-là et mieux vaut éviter des dépenses inutiles plutôt que de continuer sur une mauvaise lancée.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Franchement dit, on ne sait pas aujourd'hui si on peut réellement voter oui ou non pour le mariage. La Ville de Fribourg a clairement dit non à ce stade-là ! La question pourrait être « voulez-vous un jour fusionner avec Fribourg ou Marly ? ». Aujourd'hui, je ne suis pas à même d'y répondre et d'y voter.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Pierre-Yves Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Le Conseil communal a dit qu'il fallait parfois retourner à l'école. Nous avons une école avec 2C2G qui est en train de fusionner. Ces communes ont mis en place un plan de fusion. Après consultation, les exécutifs ont établi ce projet et ont demandé à la population si cette dernière voulait fusionner avec d'autres communes. 10% ont dit oui à une grande fusion et le 90% ont dit non.

En guise de plaisanterie, je pense que lorsque les 2C2G auront fusionné, nous trouverons un partenaire où les problèmes de majorité n'auront pas lieu d'être.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à Mme Guisolan Cudré-Mauroux.

Mme Marie-Claude Guisolan Cudré-Mauroux, Conseillère générale. Visiblement il y a beaucoup de confusion dans ce thème de fusion et je crains que le fait de soumettre cet objet à la population n'en rajoute encore.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Olivier Carrel.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. J'ai bien entendu toutes les remarques, mais il y a une question que nous n'avons pas abordée et je suis sensible : « Combien est-ce que ça coûte ? », « Combien coûte la consultation de la population ? ».

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Beaucoup d'éléments ont été relevés en très peu de temps ! Tout d'abord, je vous précise que je ne répondrai à aucune des questions posées, notamment que va-t-on faire, que va-t-on dire à la population, etc. Comme la nouvelle est tombée hier, vous comprendrez aisément qu'il a été difficile pour le Conseil communal d'en discuter vu ce laps de temps très court. Je pense qu'il appartient aussi à l'Exécutif de prendre ses responsabilités, d'analyser la situation et de voir ensuite comment présenter ce dossier. Nous avons suffisamment de respect envers notre population pour ne pas tout simplement passer outre ses droits. Et si, au demeurant, on décide de ne pas consulter la population, nous expliquerons les raisons qui nous poussent à agir ainsi et nous le ferons avec le recul et la sérénité comme nous avons l'habitude de travailler. Pour répondre à M. le Président de la Commission financière, nous avons justement choisi l'option de consulter la population le 18 mai 2014, parce qu'il y a une votation fédérale agendée à cette date. Donc finalement, les coûts seront insignifiants. Comme vous pouvez le constater, nous faisons attention et essayons de réduire au maximum les coûts.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y-a-t-il d'autres interventions sous divers ? Je passe la parole à M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je vais profiter des divers pour vous donner quelques informations. Vous avez certainement vu qu'actuellement des travaux ont lieu sur le toit du centre sportif concernant l'installation de panneaux solaires couvrant environ 900 m², ce qui permettra d'utiliser le potentiel de cette grande toiture. Ces panneaux solaires sont placés en collaboration avec l'entreprise Greenwatt. La commune n'a donc pas besoin d'investir elle-même, ni de gérer elle-même les travaux. Cela permet de soulager nos services techniques qui peuvent se concentrer sur d'autres tâches. Il en profite pour souligner que nos services techniques sont efficaces, c'est une petite équipe qui fonctionne bien et qui est réactive ! C'est un réel plaisir de travailler avec eux.

Il y a encore une autre chose que je tiens à relever. Il s'agit tout d'abord du quartier de Villars-Vert. M. Bapst l'ayant déjà évoqué, la facture finale est nettement plus basse que prévue, environ Fr. 900'000.--.

Concernant le quartier de Villamont, nous avons refait les canalisations et la mise en séparatif. Cela avait été mentionné dans un message en 2012, pour un montant d'environ Fr. 530'000.-- et la facture finale se monte à Fr. 430'000.--, donc aussi une économie non négligeable.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. J'aimerais répondre à une question qui avait été posée par Mme Renklicicek au sujet de la contribution aux CO. Elle souhaitait des informations complémentaires sur la nouvelle gestion.

Comme vous l'avez vu dans le budget 2014, la prévision budgétaire entre 2013 et 2014 n'augmente que de Fr. 3'000.-. Tout cela est dû à la rationalisation au sein de l'Association des CO. Depuis 2010, nous avons engagé un administrateur. Auparavant, chacun des 4 CO tenait sa propre comptabilité, qui était en suite récupérée à un niveau supérieur. Maintenant, elle est centralisée à la Préfecture, qui est le siège de l'Association. Nous avons également engagé un responsable informatique pour tous les sites, un responsable pour les infrastructures qui planifie toutes les rénovations et tous les réaménagements au sein de nos bâtiments. Toutes ces mesures permettent d'économiser en faisant des achats groupés. L'Association des CO a également adopté un certain nombre de directives pour régler diverses procédures administratives et financières, notamment les compétences qu'ont les personnes pour décider d'une dépense. Ceci amène un meilleur contrôle de toutes les dépenses qui sont faites au sein de l'Association.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y-a-t-il une autre intervention ? Je passe la parole à M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Je me réfère au journal La Liberté du 9 décembre où figure une bonne nouvelle pour la Suisse. En effet, nous sommes très bien placés dans cette étude et je voulais tout simplement remercier les enseignants de notre commune du magnifique travail qu'ils font pour l'éducation des enfants.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Je transmettrai les remerciements.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à M. Carnevale.

M. Angelo Carnevale, Conseiller général. Juste une petite question concernant l'entrée de la Route de Villars-Vert. On s'est battu pour le 30 km/h, alors on aimerait au moins que cela soit respecté ! Sur la première ligne droite, où se trouvent deux places de parc, des camionnettes sont stationnées en permanence et nous empêchent de voir, étant donné que c'est une route à double circulation. Le parking pour lequel on s'est battu dans le quartier ne rapporte rien. Alors je me dis qu'il faudrait peut-être supprimer les deux places de parc et faire des gendarmes couchés ! Ainsi les personnes respecteraient le 30 km/h !

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y-a-t-il une autre intervention ? Tel n'est pas le cas, aussi le **point 6** de l'ordre du jour est épuisé.

En cette fin d'année, je tiens à remercier les Conseillers communaux, les Conseillers généraux et le personnel de l'administration communale pour tout le travail accompli durant cette année 2013 et votre engagement constant en faveur de notre Commune et de ses administrés. A vous toutes et tous, à vos familles, à vos proches, je souhaite un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année. Je vous adresse d'ores et déjà mes vœux les meilleurs pour l'an nouveau qui s'annonce et vous invite à partager la traditionnelle verrée et agape prévues à l'issue de notre séance.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne fin de soirée et surtout une bonne rentrée chez vous.

La séance est levée à 22.00 heures.

Le secrétaire


Emmanuel Roulin



La Présidente


Francine Defferrard